



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

***SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022***

**DELIBERATION N° 2022-16**

**Amortissements Agence régionale de la biodiversité**

Le vingt-quatre novembre deux-mille-vingt-deux à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du seize novembre deux-mille-vingt-deux.

**ETAIENT PRESENTS :**

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire	Christophe POUPAT – Office National des Forêts
Rémy POINTEREAU – Région Centre-Val de Loire	Frédéric ARCHAU – INRAE
Jéan-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Marine COLOMBEY – Direction régionale OFB	Michel PREVOST – Cen Centre-Val de Loire
Johnny CARTIER – DREAL Centre-Val de Loire	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Frédéric MICHEL – DRAAF Centre-Val de Loire	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Marie-Line CIRRE – Département du Cher	Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU – URCPPIE
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Communes Grand Chambord	Julien PROSPER – Fédération de pêche Centre-Val de Loire

**ASSISTAIENT EGALEMENT PRESENTS A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :**

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Céline CERVEK – DRAAF Centre-Val de Loire
Marine CELESTE – ARB Centre-Val de Loire	Estelle MENAGER – Département d'Eure-et-Loir
Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire	Cyrielle MERCIER – Département d'Eure-et-Loir
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire	Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire	Lucile PIERRARD – FNE Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire	Germaine FRAUDIN – FNE Centre-Val de Loire
Jean-Claude BROSSIER – CESER	Julien LEVRAT – Graine Centre-Val de Loire
Olivier DUCARRE – Région Centre-Val de Loire	Mellie GRATEAU – URCPPIE

**POUVOIRS**

Néant

16 administrateurs votants présents.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président de séance,**

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la bio

paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, modifiés par arrêté préfectoral n°22.038 en date du 15 avril 2022,

#### Considérant

- conformément à l'article L.2321-2-27 du CGCT, l'obligation pour les établissements publics d'amortir leurs immobilisations,

- l'ouverture au budget primitif 2022 du compte 2188 - *Autres immobilisations corporelles* en section d'investissement,

#### Décide à l'unanimité

d'approuver le tableau des durées d'amortissement des immobilisations de l'ARB Centre-Val de Loire intégrant le compte 2188 (3 ans) :

Durées d'amortissement ARB Centre-Val de Loire		
Compte	Intitulé	Durée amortissement
Immobilisations incorporelles		
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	3 ans
Immobilisations corporelles		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2183	Matériel informatique	3 ans
2184	Matériel de bureau et mobilier	5 ans
2185	Téléphonie	3 ans
<b>2188</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>3 ans</b>

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme

Le Président de séance

  
Monsieur Jean-François BRIDET